



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 février 2011**

L'an deux mil onze, le jeudi dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le quatre février, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **20**

**Présents** : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD.

**Absents non excusés** : Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Marie-Luce BESSONNET.

**Absents excusés** : Laurent COCHELIN, Thierry ALLEAU, Daniel RABOTEAU, Bruno PAROLDO.

**Pouvoirs** : Laurent COCHELIN à Raymond CAILLETON, Thierry ALLEAU à Brigitte COMPETISSA, Daniel RABOTEAU à Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO à Céline VALEZE.

**Secrétaires de séance** : Philippe REY, Frédéric ECALLE.

**APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2011**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2011 qui leur a été transmis avec la convocation et le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR ANIMATIONS ADOLESCENTS**

Considérant la nécessité d'encaisser le produit des adhésions et participations relatif aux animations destinées aux adolescents, madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions et des participations demandées aux familles.

La régie sera installée à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan.

Le régisseur sera autorisé à conserver une encaisse de 500 € maximum.

Le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées à la fin de chaque semaine d'animation et lors de sa sortie de fonction.

Le régisseur et le régisseur adjoint seront désignés par arrêté du Maire, sur avis conforme du comptable.

Le régisseur et le régisseur adjoint ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL**

Les animations destinées aux adolescents prévues les après-midi des petites vacances ainsi que pendant le mois de Juillet nécessitent la création d'un poste d'agent contractuel afin d'assister l'adjoint d'animation responsable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour des besoins occasionnels. La présence d'un deuxième animateur est en effet obligatoire pour les groupes de plus de 12 ados.

Chaque période de travail fera l'objet d'un contrat à durée déterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré sur la base du premier échelon de l'échelle 3 correspondant au grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, au prorata de son temps réel de travail (estimé à 20 h 00 par semaine pour les petites vacances).

Laurent VINCELOT rappelle la priorité qui doit être donnée aux jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer dès maintenant une consultation pour les travaux de voirie à engager en 2011.

Le marché découlant de cette consultation sera inférieur à 90 000 € (seuil retenu par le code des marchés publics pour une publicité dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics), une publicité sera faite dans les journaux locaux, le délai donné aux candidats pour répondre à cette consultation sera de 30 jours. Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour autoriser Madame le Maire à signer le marché découlant de cette consultation, les crédits correspondants devant être inscrits au budget 2011 en section d'investissement, sur l'opération 114 – travaux de voirie.

Céline VALEZE intervient pour demander des précisions sur le montant réel des investissements.

Madame le Maire lui répond que la commission travaux se réunit afin de déterminer la priorité des remises en état de rues, dont les estimations serviront à déterminer les crédits à inscrire au budget.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **MISE A DISPOSITION GRATUITE SALLE JEAN MONNET – REUNION CHAMBRE DE METIERS**

La chambre des métiers souhaite organiser le jeudi 10 mars prochain, de 18 h 00 à 20 h 00 – salle Jean Monnet, une réunion d'information à destination des maires et des artisans sur le thème du logement des apprentis.

Elle demande la mise à disposition gratuite de cette salle pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **MISE A DISPOSITION GRATUITE SALLE POLYVALENTE - PRINTEMPS DE LA POESIE**

Le syndicat de Pays du Marais Poitevin organise en mars 2011 le Printemps de la Poésie en Marais. Cette année les manifestations seront organisées du 7 au 21 mars, à l'occasion des 10 ans de cet évènement.

La commission « animation culturelle » animée par Jean-Luc Morisset propose que des spectacles pour les enfants, pendant le temps scolaire, aient lieu dans les Communes de Mauzé sur le Mignon et Frontenay-Rohan-Rohan pour les écoles de tout le territoire du syndicat. Le thème de l'animation choisie est « Infini paysage ».

Le syndicat demande la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour les mardi 8 et jeudi 10 mars 2011 afin d'y présenter les spectacles aux écoles.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES**

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que les subventions demandées par délibération du 18 novembre 2010 auprès du Fonds Régional d'Excellence Environnemental (FREE) et de l'ADEME pour l'achat de deux véhicules électriques ont été retenues par la commission qui s'est réunie le 31 janvier dernier à la Région.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder, par anticipation (avant le vote du budget) aux achats correspondants, soit :

- achat d'un fourgon électrique, modèle sympathy de la marque ECO et MOBILITE pour un montant de 15 847.00 € TTC (subvention : 3000 + 3 000)
- achat d'un pélican électrique de la marque ECO et MOBILITE pour un montant de 9 388.60 € TTC (subvention 2 000 + 2 000)

**Après négociation, le forfait de livraison (350 € HT par véhicule) ne pouvant être supprimé pour les deux devis, une réduction est accordée sur le PELICAN, soit 8 180.64 € ttc au lieu de 9 388.60 € ttc.**

Alain THUILLIER et Alain CHAUFFIER interviennent afin de faire remarquer l'intérêt que représente cette opération pour l'image de la Commune.

La dépense serait imputée en section d'investissement – opération 129 - acquisition de matériels – article 2182 (matériel de transport) du budget primitif 2011

Ont voté pour : 19

Abstention : 1

### **TRAVAUX D'EXTENSION DE 80 METRES DE CANALISATIONS ET REPRISE DE 2 BRANCHEMENTS PLOMB**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au paiement par anticipation de la facture de la SAUR concernant l'extension de 80 mètres de canalisations et la reprise de 2 branchements plomb réalisés à l'occasion de l'alimentation en eau de 2 nouveaux logements situés rue des Tilleuls (au bout de la rue de la Motte Sainte). Le montant des travaux s'élève à 5 898.20 € TTC.

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget du service public de l'eau – article 2315.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **AUTORISATION DE DEPENSES ANTICIPEES POUR RENOUVELLEMENT DES COMMANDES D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Cette question est reportée au prochain conseil municipal.

### **CONSULTATION POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA ROUTE DES GRANGES**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation par procédure adaptée pour les travaux de réfection de la Route des Granges.

Les travaux étant estimés à 150 000 € (cf budget 2010) une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics est obligatoire et sera complétée par la publicité à insérer dans les journaux locaux.

Les résultats de cette consultation permettront l'inscription de la dépense lors du vote du budget 2011 sur l'opération 157 – Route des Granges.

La subvention DGE demandée en 2010 n'ayant pas été accordée à deux reprises, ne sera pas demandée au titre de l'année 2011.

Christian TALON intervient pour faire remarquer qu'il faudra peut-être autoriser les entreprises à proposer plusieurs solutions techniques.  
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **AUTORISATION DE DEPENSE ANTICIPEE POUR LA CONSTRUCTION DU MUR DU NOUVEAU CIMETIERE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à la commande pour la construction du mur du cimetière.

Quatre entreprises ont été consultées pour cette réalisation. Seules deux entreprises ont répondu (les résultats seront présentés le jour du conseil après vérification de la conformité des offres au cahier des charges).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à cette dépense par anticipation (imputée en section d'investissement – opération 148 – cimetière – article 2313).

**4 entreprises ont été consultées (entreprises Bouquet, Mendès, Poireaudeau, Vey). Deux entreprises ont répondu à la consultation dans les délais fixés par le courrier de consultation :**

**Entreprise Bouquet : 40 465.31 + 5 529.13 = 45 994.44 € ttc**

**Entreprise Poireaudeau : 44 811.97 € ttc**

Céline VALEZE intervient sur le choix de la clôture.

Christian TALON évoque l'intérêt d'un projet d'ensemble mur – allées – et c....

Madame le Maire réunira la commission cimetière composée de Messieurs Cailleton, Chauffier, Rey et Talon pour examiner ce projet.

Cette question est donc reportée au prochain conseil municipal.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR ETUDE SUR L'ACCESSIBILITE**

Pour recruter un bureau d'étude afin d'élaborer le Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune, la commune de Frontenay-Rohan-Rohan a la possibilité d'intégrer un groupement de commandes qui pourrait être composé des communes de Arçais, Amuré, Frontenay-Rohan-Rohan, Vallans et Saint Hilaire la Palud.

Monsieur Misbert, Maire de Vallans a accepté d'être le Président de la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement.

La prestation porterait sur l'étude des déplacements et établissements de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Il est nécessaire de désigner un membre représentant la commune de Frontenay-Rohan-Rohan à la commission d'Appel d'Offres.

Le montant de l'opération de marché devra être inscrit au budget et pourra être subventionné dans le cadre de PROXIMA (aide à la décision) du Conseil Général des Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal doit décider de la somme à provisionner, soit un montant par habitant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la somme de 1.80 € par habitant, soit pour 3 057 habitants (population indiquée sur la fiche individuelle DGF 2010) un montant maximum de 5 502.60 €.

Ont voté pour : 19

Contre : 1

## **CONVENTION DE CESSION DES ANIMAUX A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DES DEUX-SEVRES**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Société protectrice des animaux des Deux-Sèvres.

La fourrière, au sens du code rural, est un lieu apte à l'hébergement des chiens et chats placés sous la responsabilité des Maires :

- 8 jours ouvrés dans le cas des chiens et chats errants, davantage si la place le permet,
- Jusqu'à la fin de la surveillance relative à la rage dans le cas de chiens ou de chats mordeurs ou griffeurs qui sont placés pour cause d'impossibilité pour leur propriétaire de faire face aux modalités de cette surveillance.

Passé ce délai, le Maire pourra céder à la SPA79 la garde des animaux aux fins de placement auprès des familles d'accueil certifiées dans l'attente de leur adoption définitive ou directement aux fins d'adoption. En effet, seul un refuge géré par une association de protection animale ou la SPA peuvent replacer les animaux issus d'une fourrière.

Selon la convention, la SPA prendrait en charge les frais de vaccinations des animaux lors de leur sortie de fourrière de la commune de Frontenay-R-R. L'identification des animaux en étant dépourvus resterait à la charge de la commune.

La commune s'engage également à transmettre à la SPA79, dans la mesure où elle en a connaissance toutes les informations impliquant des précautions particulières dans la gestion des animaux :

- information relative à la dangerosité de l'animal,
- information relative à la réquisition d'un animal,
- information relative à un animal mordeur.

La commune prendrait en charge les frais occasionnés par la récupération, la mise en fourrière, les frais vétérinaires, excepté les frais de vaccination.

La convention est valable 1 an.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CRENAU**

Sous réserve de réception du document à la date du conseil municipal.

La convention a été adressée par courriel aux membres du conseil municipal. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Alain THUILLIER émet des réserves sur le fait que l'animation communale puisse être « sous-traitée ».

Madame le Maire et Frédéric ECALLE rappellent la nécessité de s'appuyer sur des organismes compétents, si la commune souhaite poursuivre l'organisation de manifestations festives de qualité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

**SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la signature du nouveau CONTRAT ENFANCE JEUNESSE pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013. Ce contrat est souscrit pour les accueils périscolaires et de loisirs des enfants et les camps adolescents.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Alain CHAUFFIER expose au conseil Municipal l'état d'avancement du dossier de restructuration et d'agrandissement de l'école élémentaire de Frontenay-Rohan-Rohan.

Cette présentation a déjà été faite aux membres du conseil municipal présents le 8 février.

L'autorisation de demandes de subventions sera présentée pour vote lors d'un prochain conseil municipal, après confirmation par les services instructeurs des nouvelles règles d'attributions en vigueur à partir de 2011 et rencontres avec les instructeurs des organismes financeurs.

Madame le Maire donne au Conseil Municipal les informations suivantes :

- Monsieur DOIDY du service prévention de la MAIF rencontrera les parents d'élèves dans le cadre du projet PEDIBUS.
  - La réunion publique initialement programmée le 16 février sur le thème de l'entretien du bief Chabot est reportée.
  - Poste de refoulement rue de la Gare : les travaux commenceront mi-mars.
  - Madame le Maire tient à féliciter certains agents communaux dont le « très bon niveau » a été constaté par un centre de formation qui les accueillait lors d'un stage.
  - Dénomination du nouvel arrêt de bus près de la salle polyvalente : « les halles ».
  - A l'approche du printemps, une vigilance toute particulière est demandée afin de piéger les reines et rendre efficace la lutte contre les frelons asiatiques.
- 
- Un nouvel avenant de l'AGAPE (marché par groupement de commandes concernant les produits alimentaires nécessaires à la restauration scolaire) devra être présenté au conseil municipal, dès sa réception.
  - IPSO : l'association a présenté son projet à Madame la Maire et à Alain CHAUFFIER. Le Conseil Municipal doit être représenté au Conseil d'Administration.
  - Circuits courts : la Commune s'engagera progressivement dans le projet piloté par madame la Députée, Présidente du Syndicat de Pays et visant une restauration scolaire équilibrée avec des fournisseurs locaux et un suivi diététique par la mission « nutrition ».
  - Pôle santé : La commune est reconnue comme disposant déjà d'un « Pôle santé » dans le cadre de l'étude en cours sur la démographie médicale
  - Préfecture : Madame le Maire participera prochainement à la réunion qui fixera les modalités d'obtention des subventions de l'Etat (D.E.T.R en remplacement de la D.G.E et de la D.T.R).
  - Les « nuits romanes » seront reconduites en juillet 2011 sur la commune.
  - Exposition des élèves de maternelle présentée le 11 février à partir de 16 h 30.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux en cours ou réalisés par les agents des services techniques municipaux.

Joël GERMAIN évoque le problème des poids lourds circulant dans le hameau de BASSEE. La pose de panneaux lui semble indispensable afin de résoudre les problèmes rencontrés.

Olivier COURTOT demande la pose de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h dans le centre ville.

Christian TALON se pose des questions quant au balisage de l'entrée du bourg. Madame le Maire explique, qu'après une visite avec les techniciens du Conseil général, il est nécessaire d'envisager un relevé topographique. Ensuite les aménagements définitifs pourront être réalisés.

Claude POUPINOT dénonce la vitesse excessive constatée rue du Rabioux.